



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E126506

VALABLE JUSQU'AU 01/04/2027

ÉDITÉ LE

11/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2011B00805

Siret : 533 846 853 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6548510-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5144394204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 5144394204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : BLC CONFORT

126 RUE DES MONTS PANNEAUX
14650 CARPIQUET

Téléphone : 02 31 93 32 24

Portable :

Site Internet : <http://www.blc-confort.com>

E-mail : contact@blc-confort.com

Responsabilité légale :

BERNET VINCENT CO-GÉRANT / LESAUVAGE TEDDY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E)
MAJORITAIRE

Fax :

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/03/2026
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	05/03/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	05/03/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	05/03/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	09/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.